EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260922-20260706A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	15
votants	19

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 septembre à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Delphine Ollivier, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Mathilde Dumontet, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Loïck Jeannenot, Manon Pelote.
Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Nicolas Roussel (Pouvoir Nicolas Simon), Émilie Texier (Pouvoir Delphine Ollivier), Vincent Hallier (Pouvoir Mathilde Mainguet).
Absents :
Secrétaire de séance : Mathilde Mainguet.

Délibération numéro : 20260706A
Objet : Désignation d'élus référents, Plan climat air énergie territorial, PCAET.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le courrier en date du 26 juin 2026 de Redon Agglomération signé par le vice-président en charge des transitions écologiques Rémi Beslé.

Monsieur le Maire expose.

Dans le cadre de ses politiques de transition énergétique, écologique et sociétale Redon Agglomération met en place une planification. Il a notamment été élaboré un Plan Climat Air Énergie Territorial. À l'appui de cette stratégie locale Redon Agglomération souhaite renforcer le lien entre l'intercommunalité et les communes. Ce lien doit se traduire notamment par la représentation des élus communaux à la gouvernance territoriale du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée de désigner parmi ses membres un représentant au PCAET.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Adopte cette proposition ;
- Désigne Messieurs Aurélien Ridé et Nicolas Simon, représentants au PCAET de Redon Agglomération.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

La secrétaire de séance
Mathilde Mainguet.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST 56 (Morbihan)